

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 juin 2024
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 52

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024 (accusé de réception du 19/06/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vente sur WebEnchères

L'aliénation de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 euros ne figure pas dans le périmètre de la délégation consentie à la maire par l'assemblée délibérante le 22 juillet 2020. Elle doit être autorisée par le conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser la remise du bien suivant attribué lors de la vente sur le site Webenchères.com :

- - **V580 – TRACTEUR RENAULT ERGOS 436** - vendu sur le site WebEnchères au prix de 7 875 € (TTC) à la société VFA12 – adresse : le Joannenq – 12500 CATENAU DE MANDAILLES.